

DELIBERATION N°635

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) DE L'ANNÉE 2024

Entendu l'exposé de Madame MILLET, Conseillère municipale déléguée ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.231-1 et suivants relatifs aux obligations de production du rapport social unique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales dans la fonction publique ;

Vu le Rapport Social Unique portant sur l'année 2024, élaboré à partir de la base de données sociales de la collectivité ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2025 ;

Considérant que le Rapport Social Unique constitue un outil de pilotage et de dialogue social, permettant d'assurer un suivi annuel des effectifs, des conditions de travail, de la politique de rémunération, de la formation, de l'égalité professionnelle ainsi que des parcours professionnels des agents ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de l'année 2024 de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière.

DIT que ce rapport sera publié sur le site internet de la Commune et est tenu à la disposition des élus et des agents de la collectivité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177035 03-20250929-DELIB_635_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	3
Pouvoirs :	5
Votants :	32

Convoqués le : 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtizia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR.

ABSENTS : Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Laëtizia DEVRIENDT
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Marjorie HIDIER.	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.